

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 19 juin 2025

Date de convocation : 12 juin 2025 Nombre de membres : 72 En exercice : 72 Présents : 51 Pouvoirs : 4 Votants : 55	L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI; (AUTRECHOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN, M. Jean-Jacques COEN; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT; (CARIGNAN) Mme Corinne REZETTE M Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET; (FROMY) Mme Dominique GERARD; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONCON; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS; (MARGNY) M. Michel PROTIN; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER (MOGUES) M. Marc WATHY; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN; (OSNES) M. Daniel COLA; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT; (PURE) M. Yves MOZET; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME; (STONNE) M. William REBISZ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS; (VILLY) M Richard PHILBICHE. <u>POUVOIRS</u> : (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS; (DOUZY) M Lucien EVRARD donne pouvoir à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoir à (MARGNY) M. Michel PROTIN; (LINAY) M. Francis ANNOULD donne pouvoir à (FROMY) Mme Dominique GERARD. <u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, M. Edouard VIZCAINO; (DOUZY) M Lucien EVRARD, M. François MASSENET; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN; (LETANNE) M Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE, (REMILLY-AILLICOURT) M. Bernard GOUT; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. M Brice PARISOT a été désigné secrétaire de séance.
--	--

Délibération n°2025/67 portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 14 avril 2025, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de M Brice PARISOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des Collectivités territoriales. **Le conseil approuve à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 14 avril 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 12 juin 2025.

Le conseil a pris connaissance des décisions du président et des bureaux communautaires. **Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 19 juin 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 12 juin 2025.

Délibération n°2025/68 portant sur la répartition des sièges de la CCPL pour 2026. Le conseil décide à la majorité moins un vote contre et une abstention de maintenir la répartition dite de droit commun à l'habitant selon la répartition des sièges telle que présentée en annexe n°1.

Délibération n°2025/69 portant avis sur la révision du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est. Le conseil décide à l'unanimité de donner un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de révision du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est du SRADDET.

Délibération n°2025/70 portant sur la vente d'un terrain sur la ZAC de Douzy à la société MAK BOIS. Le conseil décide à l'unanimité la vente à M BEGUIN ou de toute autre personne physique ou morale que celui-ci aura décidé de substituer, de la parcelle cadastrée ZB277 d'une surface de 1 735m², sis la ZAC de DOUZY pour un montant de TRENTÉ ET UN MILLE DEUX CENT TRENTÉ Euros Hors Taxes (31 230,00€ H.T.) soit 18€ HT/m. Le dépôt d'un permis de construire du bâtiment dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente chez le notaire est exigé, faute de quoi la vente deviendra caduque.

Délibération n°2025/71 portant annulation de la vente d'un terrain sur la Zac de Wé à M. Galoy. Le conseil décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2023-14 du 23 mars 2023 et de **prononcer** l'annulation de la vente de la parcelle ZI150 d'une surface d'environ 2 500m² sur la ZAC de Wé-Carignan à Monsieur Jérémy GALOY au nom de la société GJ BATI CONSTRUCT et demande le remboursement des frais de bornage pris en charge par la Collectivité dans le cadre des démarches de vente, s'élevant à 940,80€ TTC.

Délibération n°2025/72 portant sur le cofinancement de la desserte ferroviaire d'Arcelor Mittal Mouzon. Le conseil approuve à la majorité moins une abstention la participation financière de la collectivité, à hauteur de 5% soit 62.500 € (SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENT EUROS) dans le tour de table financier en cours s'agissant des travaux de la desserte ferroviaire d'Arcelor Mittal Mouzon.

Délibération n°2025/73 portant autorisation de signature d'une convention d'animation et de prêt de matériel pour l'association ABSports pour la base de loisirs de Douzy. *Durant les débats :* M. COEN informe l'assemblée que les trotinettes actuellement mises à disposition à l'accueil de l'Office de Tourisme de Mouzon seront transférées à la base de loisirs de Douzy. Elles y seront utilisées par l'association ABSports dans le cadre de ses activités, leur utilisation étant impossible pour les visiteurs de l'Office de Tourisme de Mouzon sans encadrement.

Suite à cela, M. BRAUN intervient pour signaler que le gérant du camping de Mouzon a dû se débrouiller seul pour l'achat et la mise en service de canoës, faute de soutien ou d'aide de la part de la collectivité, malgré ses sollicitations. Il s'interroge sur le fait que la collectivité achète du matériel pour Douzy mais pas pour Mouzon.

M. LATOUR lui répond que le matériel acquis est communautaire et destiné à équiper les infrastructures relevant de la compétence de la communauté de communes, comme l'Office de Tourisme de Mouzon et la base de loisirs de Douzy. À l'inverse, le camping de Mouzon relève de la Ville de Mouzon et non de la Communauté de Communes. En revanche, la base de loisirs et le camping de Douzy sont bien des équipements communautaires.

Concernant le gérant du camping de Mouzon, propriété municipale, il est précisé qu'il a été reçu à plusieurs reprises par les services de la Communauté de Communes pour l'aider, en tant que porteur de projet sur un camping communal à gestion privée, notamment dans ses recherches de financement ou pour développer son projet. Il n'a pas donné suite. Enfin, M. LATOUR rappelle que la compétence « tourisme » de la communauté de communes se limite à la gestion d'un office de tourisme et que s'agissant des infrastructures touristiques, elles sont soit de gestion communale (comme le camping de Mouzon), soit de gestion intercommunale à condition d'être reconnues d'intérêt communautaire (comme le camping de Douzy).

Le conseil décide, à la majorité moins cinq votes contre, d'acquérir du matériel d'animation et autorise la signature d'une convention avec l'association ABSports, sis à Sedan, et présidée par M. Ahmed ABGOUR pour l'animation de la base de loisirs de Douzy et comprenant l'autorisation de faire une activité privée sur la base de loisirs de Douzy et la mise à disposition gratuite du matériel susvisé à l'association AB sports.

Délibération n°2025/74 portant sur le bilan 2024 de l'ADECMR et de l'octroi de la subvention annuelle 2025. Le conseil décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention à l'Association pour le Développement de l'Emploi du secteur de Carignan Mouzon et Raucourt (ADECMR), sis 37A, av. du Gal de Gaulle 08110 Carignan d'un montant de 42.450 € pour l'année 2025, répartie comme suit :

- Jardins de cocagne (aide au fonctionnement) : 37.450 €
- Bâtiment patrimoine : (aide au fonctionnement) : 5.000 €

Délibération n°2025/75 portant sur la désaffectation de l'ancienne crèche de Douzy. Le conseil constate à l'unanimité la désaffectation du bâtiment située 16 rue de l'union, cadastrée AC 253 pour une superficie de 346m² et son retour dans le giron des biens de la commune de Douzy.

Délibération n°2025/76 portant sur l'ajustement de la facturation de la REOM 2025. Le conseil approuve à la majorité moins deux abstentions l'application sur la facturation du dernier trimestre 2025 de la redevance des ordures ménagères (REOM) d'un tarif réduit correspondant au tarif 2024 appliqué sur les deux premiers mois de l'année 2025.

Délibération n°2025/77 portant sur la mise en place de bennes à biodéchets pour les professionnels dans les déchetteries. Le conseil approuve à l'unanimité (*M WATHY ne participant pas au vote*) la mise en place de bennes à biodéchets à destination des professionnels sur le territoire, telle que décrite ci-dessus et en particulier la signature avec les professionnels engagés d'une convention (ou avenant à la convention "gros producteurs" en cours) pour l'accès aux bennes de biodéchets et organiser la mise à disposition gratuite de composteurs / sacs étanches pour biodéchets / bio-seau selon la situation. **Le conseil** autorise la signature d'une convention de prestation de services avec ARCAVI pour la mise à disposition de bennes à biodéchets dans les déchetteries, le transport et le traitement

Délibération n°2025/78 portant vote du compte administratif et compte de gestion 2024 du budget annexe « centre d'essais acoustiques Faurecia-Mouzon ». M. le président ne participant pas au vote, le conseil vote à l'unanimité le compte administratif tel que résumé en annexe (cf. annexe 2) et donne quitus pour le compte de gestion 2024.

Délibération n°2025/79 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « centre d'essais acoustiques Faurecia-Mouzon ». Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget 2025 dont le détail est indiqué en annexe (cf. annexe 3)

Délibération n°2025/80 portant sur l'accompagnement des communes touchées par les PFAS, dans le cadre de la compétence eau potable. Durant les débats : *M. LATOUR informe les élus que plusieurs rencontres avec l'État ont été organisées afin de faire avancer rapidement ce dossier. Des pistes sont actuellement explorées, notamment un possible traitement par filtre à charbon actif, en collaboration avec Veolia. Toutefois, M. LATOUR rappelle que tout cela représente un coût pour les communes concernées, mais qu'elles n'auront pas d'autre choix.*

Il propose donc aux membres du conseil d'envisager que ce dossier soit porté par la collectivité, afin d'apporter un soutien technique et financier aux communes impactées. Mme DUFILS intervient en soulignant que le travail pour un éventuel rétablissement de la qualité de l'eau s'annonce à la fois complexe et coûteux. Elle insiste également sur la nécessité de se tourner vers les "pollueurs-payeurs" qui ont été identifiés. Un recours en justice pourra être engagé par les communes concernées, avec l'appui de la communauté de communes.

Enfin, une conférence des Maires sur ce sujet est prévue le 26 juin 2025, suivie d'une nouvelle rencontre avec l'État le 1er juillet 2025.

Le conseil approuve à la majorité moins cinq abstentions le principe d'accompagnement technique et financier par la communauté de communes des communes (ou syndicats d'Adduction d'Eau Potable (AEP)) concernées par un dépassement de la norme des PFAS dans l'eau potable distribuée et qui en feraient expressément la demande, par délibération concomitantes. Les modalités sont les suivantes :

- La communauté de communes, engage financièrement les études et tests nécessaires pour la mise en place d'unités mobile et/ou recherche d'interconnections entre les captages et/ou réalisation de nouveau
- Les études et tests sont sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes : elle sollicite des subventions pour ces études et tests.
- A l'issue du travail d'études, la communauté d communes répercutera à la collectivité concernées le coût résiduel

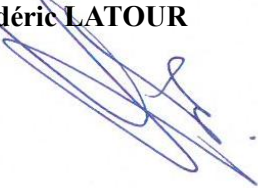
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

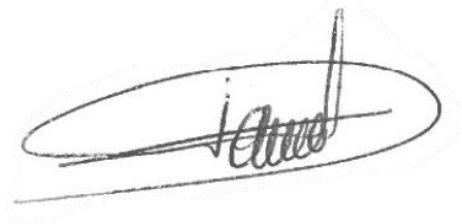
Fait le 23 juin 2025, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage : Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes **le 23 juin 2025** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

**Le Président,
Frédéric LATOUR**



**Le Secrétaire de séance
M Brice PARISOT**



ANNEXE N°1

Nom de la commune	Population municipale 2025	Sièges droit commun mandat 2026-2032
Angecourt	386	1
Artaise-le-Vivier	64	1
Auflance	81	1
Autrecourt-et-Pourron	338	1
Beaumont-en-Argonne	422	1
Bièvres	46	1
Blagny	1 093	3
Brévilly	367	1
Bulson	138	1
Carignan	2 745	7
Chémery-Chéhéry	521	1
Douzy	2149	6
Escombres-et-le-Chesnois	343	1
Euilly-et-Lombut	109	1
La Besace	134	1
La Ferté-sur-Chiers	176	1
Les Deux-Villes	249	1
Fromy	85	1
Haraucourt	706	1
Herbeuval	124	1
Létanne	110	1
Linay	219	1
Maisoncelle-et-Villers	69	1
Malandry	79	1
Margny	210	1
Margut	711	1
Matton-et-Clémency	439	1
Messincourt	588	1
Mogues	231	1
Moiry	136	1
Mouzon	2 236	6
La Neuville-à-Maire	111	1
Osnes	229	1
Puilly-et-Charbeaux	218	1
Pure	563	1
Raucourt-et-Flaba	815	2
Remilly-Aillicourt	762	2
Sachy	178	1
Sailly	249	1
Sapogne-sur-Marche	149	1
Signy-Montlibert	93	1
Stonne	39	1
Tétaigne	131	1
Tremblois-lès-Carignan	135	1
Vaux-lès-Mouzon	72	1
Villers-devant-Mouzon	104	1
Villy	195	1
Williers	40	1
Yoncq	85	1
TOTAL	19 472	69

ANNEXE N°2

FAURECIA			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	206 948,97 €		
<i>Rembt Capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €
<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	374 363,97 €	TOTAL	352 410,00 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	281 645,79 €
		TOTAL	634 055,79 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2024 : 259 691,82 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	24 018,29 €	70 - Vente de produits	209 484,05 €
<i>Assurance + TF</i>		<i>Location centre acoustique + Rbt TF et assurance</i>	
66 - Charges financières	5 610,30 €	75 - Autres produits de gestion courante	1,08 €
<i>Intérêt des emprunts + ICNE</i>		<i>Arrondi TVA</i>	
		74 - Subventions d'exploitation	20 000,00 €
		<i>Participation financière commune de Mouzon</i>	
042 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	
TOTAL	382 038,59 €	TOTAL	396 900,13 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	5 139,34 €		
TOTAL	387 177,93 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 : 9 722,20 €			

ANNEXE N°3

CENTRE D'ESSAIS ACOUSTIQUES - RESULTATS 2024	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent de fonctionnement 2024	14 861,54 €
Déficit reporté 2023	5 139,34 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024	9 722,20 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Déficit d'investissement 2024	21 953,97 €
Excédent reporté 2023	281 645,79 €
Excédent d'investissement reporté 2024	259 691,82 €
AFFECTATION DE RESULTAT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté 2024	9 722,20 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
R 001 Excédent d'investissement reporté 2024	259 691,82 €